



**ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH**

Laboratoire Européen pour la Physique des Particules
European Laboratory for Particle Physics

**CONVENTION D'ACCUEIL
D'UN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR ETRANGER**

en vue de l'admission au séjour en France, en qualité de « scientifique », d'une personne non-ressortissante de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse, invitée par le CERN, Organisation internationale intergouvernementale agréée à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire

L'ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE (CERN),
ayant son siège à Genève, Suisse (adresse postale pour le courrier posté en France : Site de Prévessin, F-01631 CERN Cedex) et exerçant ses activités de part et d'autre de la frontière franco-suisse,

Nom du représentant du CERN, ci-après dénommé « le référent »:

Qualité du référent :

certifie accueillir en qualité de chercheur ou d'enseignant-chercheur,

Nom (M., Mme, Mlle) : *Prénom(s) :*

Date de naissance : *Lieu de naissance :*

Nationalité :

Domicile actuel :

Qualité :, sous le statut d'associé scientifique,

Organisme employeur (de financement) ou d'enseignement supérieur fréquenté hors de France :

.....

qui justifie des ressources requises pour couvrir ses frais de séjour en France et son rapatriement dans son pays d'origine,

pour le projet de recherche ou d'enseignement universitaire suivant :

Objet (descriptif détaillé) :

.....

Durée prévue du séjour :

du au

pour plusieurs séjours n'excédant pas 90 jours par périodes de 6 mois

entre le et le

Adresse pendant le séjour :

et s'engage à ce qu'il bénéficie d'une couverture santé pour la durée de son séjour ainsi que d'une couverture contre les accidents qui pourraient survenir à l'occasion de son travail de recherche ou d'enseignement au sein du CERN, en application de l'article 6 de la directive n°2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005, relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique.

Le référent, responsable de l'accueil du chercheur ou de l'enseignant-chercheur, atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce document :

Fait à Genève, le *Signature du référent :*

Le chercheur ou l'enseignant-chercheur atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus :

Fait à, le, *Signature du chercheur :*

